



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

ARRETE FIXANT LA LISTE DES SAPEURS-POMPIERS
AYANT L'HABILITATION A TENIR UN EMPLOI
OPERATIONNEL DE FACON REGULIERE

Additif 3

AP82-SDIS82-2018-08-02-004

**LE PREFET DE TARN-ET-GARONNE,
Chevalier de l'ordre national du mérite**

Vu la loi 96-369 du 03 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;
Vu l'arrêté du 08 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-309-0015 du 13 octobre 2014 portant le Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne ;

Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

A R R E T E :

Article 1 : La liste annuelle des sapeurs-pompiers qui participent à la chaîne de commandement est fixée par l'arrêté AP82-SDIS82-2018-01-24-007 -AP82-SDIS82-2018-01-30-002 et AP82-SDIS82-02-21-002. Elle est complétée pour l'année 2018 ainsi qu'il suit :

GRADE	NOM	PRENOM	UNITE
Chefs de Colonne :			
Capitaine	DELOUSTAL	Aurélie	DD SIS
Chefs de Groupe :			
Lieutenant	LALLET	Louis	DD SIS

Article 2 : Le directeur des services du cabinet de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le directeur départemental des services d'incendie et de secours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs du SDIS et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Ministre de l'intérieur - Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises – Etat-major interministériel de zone de défense et de sécurité Sud.

Fait à MONTAUBAN, le 2 août 2018

**Pour le préfet,
Le Secrétaire général,**

LE PREFET,


Emmanuel MOULARD